



Prud'hommes et pénal pour "escroquerie" ou autre ?

Par **Maryha**, le **27/05/2016** à **12:48**

Bonjour,

Mon patron me doit 5 mois de salaire qu'il ne veut pas me payer.

Il me répond qu'il n'a pas les moyens (il est en redressement) et que je ne peux rien contre lui.

En effet, il se trouve qu'il ne m'avait pas réellement déclaré.

J'ai pourtant un contrat et une déclaration préalable à l'embauche de l'URSSAF.

Je n'ai aucune fiche de paie.

Je suis la 3eme personne en 3 ans qu'il "escroque" ainsi.

En plus des Prud'hommes existe t-il un moyen pénal de le poursuivre?

J'ai résumé, je me tiens évidemment à votre disposition.

Merci d'avance,

Bonne journée